Convocation du 6 avril 2021

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

12 avril 2021



Le six avril deux mil vingt et un, Nous Jean-Michel ROYER avons publié et affiché un avis portant convocation du Conseil Municipal au douze avril deux mil vingt et un.

Le Maire

Le douze avril deux mil vingt et un, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Cérès en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ROYER Jean-Michel	LOPES Émilie	DAVID Joël
GUILLET Laurent	CHADUTEAU Michel	BUTET Aurélia
MATHÉ Céline	LEGENDRE Pascaline	GICQUEL Yves
DEBELLE Denis	LE CORF Olivier	GUILLERME Vincent
HOUDAYER Aurélie	BESNIER Maryse	

Était Absente et excusée : CUISNIER Annick excusée

Annick CUISNIER donne pouvoir à Yves Gicquel pour voter en ses lieu et place.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Pascaline LEGENDRE

Lecture du procès-verbal précédent qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1-Approbation du compte de gestion 2020 communal,
- 2- Approbation du compte administratif 2020 communal,
- 3- Affectation de résultat budget communal,
- 4- Vote des 3 taxes.
- 5- Vote du Budget Primitif 2021 communal,
- 6- Approbation du compte de gestion 2020, Assainissement,
- 7- Approbation du compte administratif 2020 Assainissement,
- 8- Affectation de résultat budget Assainissement,
- 9- Vote du Budget Primitif Assainissement 2021,

Questions diverses

Urbanisme - DPU

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - COMMUNE 2021- 019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2020	926 404,79	414 998,29
RECETTES 2020	1 129 573,19	174 538,84
RESULTAT 2020	203 168,40	- 240 459,45
RESULTAT ANTERIEUR	622 031,18	6 129,42
RESULTAT FIN EXERCICE	825 199,58	- 234 330,03

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020,

Dit ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2020.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE 2021 - 20

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2020.

Après avoir entendu le compte administratif 2020 présenté par Madame Céline MATHÉ, Adjointe au Maire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du vote.

Monsieur Michel Chaduteau fait procéder au vote.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

	FONCTION	NEMENT	INVESTIS	SEMENT	CUMUL	
LIBELLE	Dépenses en €	Recettes en €	Dépenses en €	Recettes en €	Dépenses en €	Recettes en €
	(ou déficits)	(ou Excédents)	(ou déficits)	(ou Excédents)	(ou déficits)	(ou Excédents)
Résultat antérieurs reporté		622 031.18 €		6 129.42 €	€	628 160.60 €
Opérations de l'exercice	926 404.79 €	1 129 573.19 €	414 998.29 €	174 538.84 €	1 341 403.08 €	1 304 112.03 €
Totaux	926 404.79 €	1 751 604.37 €	414 998.29 €	180 668.26 €	1 341 403.08 €	1 932 272.63 €
Résultat de clôture		825 199.58 €	234 330.03 €	€		590 869.55 €
Reste à réaliser	- €	- €	40 786.00 €	- €	40 786.00 €	- €
Totaux	926 404.79 €	1 751 604.37 €	455 784.29 €	180 668.26 €	1 382 189.08 €	1 932 272.63 €
Résultat définitif		825 199.58 €	275 116.03 €			550 083.55 €

🖝 Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte Administratif 2020 ci-dessus présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2021- 021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTIOIN DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	0.00 €		- 234 330.03 €	40 786.00	-40 786.00	-275 116.03
FONCTIONNEMENT	622 031.18 €	0.00 €	203 168.40 €			825 199.58

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	825 199.58 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	275 116.03 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	550 083.55 €
Total affecté au c/ 1068 :	275 116.03 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

234 330.03 €

550 083.55 €

FIXATION DES TAUX COMMUNAUX DES TAXES FONCIERES POUR L'ANNEE 2021 2021 - 22

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Sarthe, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 20,72 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 44,32 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 23,60 % et du taux 2020 du département, soit 20,72 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 40,35 %.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2021, l'évolution prévisionnelle des bases fiscales avait été estimée à 0 %, portant le produit fiscal attendu au vu de cette hypothèse à 510 787 €.

Il sera ajusté lorsque les services fiscaux nous notifieront le montant définitif des bases fiscales pour l'année 2021. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 40,35 % et d'établir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 44,32 %, niveau correspondant à l'addition des taux communal et départemental 2020 de cette taxe et de procéder à l'ajustement du produit fiscal prévisionnel à l'occasion de la plus proche Décision Modificative, en cas de nécessité.

☞ Après délibération, le Conseil Municipal :

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	0	2

CONSIDERANT, la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

CONSIDERANT, le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2021

DECIDE d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,32 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,35 %.

BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE 2021-023

Madame Céline Mathé présente le budget primitif 2021 comme suit :

	DEPENSES er	€	RECETTES en €	
	011 - Charges à caractère général	362 700.00 €	013 – Atténuations de charges	15 000.00 €
	012 - Charges de personnel	439 100.00 €	70 - Produits des services, du domaine et vites diverse	63 951.45 €
	014 – Atténuations des produits	82 096.00 €	73 – impôts et Taxes	465 059.00 €
	65 - Autres Charges de la gestion courante	95 115.45 €	74 Dotations, subventions et participations	462 587.00 €
FONCTIONNEMENT	66 - Charges financières	42 000.00 €	75 Autre Produits de gestion courante	43 000.00
	67 – charges exceptionnelles	1 000.00 €		
	68 - Dotation provisions semi-budgétaire	1 500.00 €		
	022 – Dépenses imprévues	31 977.00 €		
	Total	1 055 488.45 €	Total	1 049 597.45
	023 – Virement à la section d'investissement	544 192.55 €	R002 résultat reporté	550 083.55 €
	Total des Charges de fonctionnement	1 599 681.00 €	Total des recettes de fonctionnement	1 599 681.00 €
	DEPENSES er	€	RECETTES en €	
			13 – Subventions d'investissement	
	Charges Opérations		60 - Aménagement rue des Rosiers - Plateau	25 326.00 €
	45 - Voirie	3 000.00 €		80 400.00 €
	50 - Mairie	15 000.00 €		
	56 - Groupe Scolaire	149 200.00 €		
	58 - Cimetière	17 000.00 €		
	59 - Local du Dolmen		10 - Dotations fonds divers et réserves (FCTVA, taxe aménagement)	9 999.16 €
	60 - Aménagement rue des Rosiers - Plateau		1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	275 116.03
	61 - Voie Douce		041 Opérations d'ordre (frais étude rattachés aux travaux)	26 921.26 €
INVESTISSEMENT	62 - Plateau rue du dolmen et la paix	38 000.00 €		
	opération non référencée (provisions)	81 000.00 €		
	opération d'ordre (frais étude rattachés aux travaux)	26 921.26 €		
	Total opérations :	492 121.26 €	Total recettes investissement	417 762.45
	Reste à réaliser 2020	40 786.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	544 192.55
	Total des dépenses équipements	532 907.26 €	R001 Solde exécution positif	- (
	16 Emprunts	170 000.00 €		
	D001 Solde exécution négatif	234 330.03 €		
	020 Dépenses imprévues	21 217.71 €		
	Dépôt et cautionnement reçus	3 500.00 €		
	Total des charges d'investissement	961 955.00 €	Total des Recettes d'investissement	961 955.00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le Budget primitif 2021 proposé par Monsieur le Maire comme suit :

Fonctionnement

Recettes		1 049 597,45 €
Excédent de Fonctionnement		550 083,55 €
	Total recettes :	1 599 681,00 €
Dépenses		1 599 681,00 €
	Total Dépenses :	1 599 681,00 €
Investissement		
Recettes		686 838,97 €
Excédent de fonctionnement c	apitalisé 1068	275 116,03 €
	Total Recettes	961 955,00 €
Dépenses		961 955,00 €
Déficit d'investissement		0€
	Total Dépenses	961 955,00 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - Assainissement 2021-024

Présentation du Compte de Gestion 2020, Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2020	14 485,71 €	33 172,16 €
RECETTES 2020	48 404,65 €	44 197,85 €
RESULTAT 2020	33 918,94 €	11 025,69 €
RESULTAT ANTERIEUR	48 708,36 €	- 9897,85€
RESULTAT FIN EXERCICE	48 429,45 €	1 127,84 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020,

Dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2020.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Budget Assainissement 2021-025

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2020 concernant le Budget Annexe de l'assainissement.

Après avoir entendu le compte administratif 2020 du Budget Assainissement présenté par Madame Céline Mathé, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Vote.

Monsieur Michel Chaduteau fait procéder au vote.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

	EXPLOIT	TATION	INVESTIS	SEMENT	CUI	MUL
LIBELLE	Dépenses en € (ou déficits)	Recettes en € (ou Excédents)	Dépenses en € (ou déficits)	Recettes en € (ou Excédents)	Dépenses en € (ou déficits)	Recettes en € (ou Excédents)
Résultat antérieurs reporté		14 510.51 €	9 897.85 €		- €	14 510.51 €
Opérations de l'exercice	14 485.71 €	48 404.65 €	33 172.16 €	44 197.85 €	47 657.87 €	92 602.50 €
Totaux	14 485.71 €	62 915.16 €	43 070.01 €	44 197.85 €	57 555.72 €	107 113.01 €
Résultat de clôture	+	48 429.45 €	+	1 127.84 €		49 557.29 €
Reste à réaliser	- €	- €		- €	- €	- €
Totaux	14 485.71 €	62 915.16 €	43 070.01 €	44 197.85 €	57 555.72 €	107 113.01 €
Résultat définitif	+	48 429.45 €	+	1 127.84 €		49 557.29 €

🕶 Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte Administratif 2020 ci-dessus présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT Budget Assainissement 2021-026

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	0.00 €		1 127.84 €		0.0 0	1 127.84 €
FONCTIONNEMEN T	14 510.51 €	0.00 €	33 918.84 €			48 429.35 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

☞ Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	48 429.35 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	48 429.35 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	
31/12/2020	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 127.84 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement	40 400 05 4
reporté	48 429.35 €

BUDGET PRIMITIF 2021 - ASSAINISSEMENT 2021-027

Madame Céline MATHÉ présente le budget primitif 2021

	DEPENSES en €		RECETTES en €			
	011 – Charges à caractère général	600.00€				
			70 - Produits des services, du domaine et vites diverse	23 000.00 €		
EXPLOITATION	66 – Charges financières	4 063.00 €				
	022 – Dépenses imprévues	800.79 €				
	Total	5 463.79 €	Total	23 000.00 €		
	023 – Virement à la section d'investissement	2 854.21 €				
	042- opérations ordre transfert entre section	14 682.00 €	R002 résultat reporté	- €		
	Total des Charges d'exploitation	23 000.00 €	Total des recettes de fonctionnement	23 000.00 €		
	DEPENSES ON C	DEPENSES en €		RECETTES en €		
			13 – Subventions d'investissement	42.520.50.5		
	Charges Opérations		21 - immobilisations corporelles	13 620.50 €		
	Frais étude (safège+audit environneemnt)	10 000.00 €	106 - Réserves	48 429.45 €		
	Travaux assainissement rue des rosiers	60 316.00 €				
INVESTISSEMENT						
	Total opérations :	70 316.00 €	Total recettes investissement	62 049.95 €		
	Reste à réaliser 2020	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	2 854.21 €		
	Total des dépenses équipements	70 316.00 €	040 opération d'ordre transfert entre section	14 682.00 €		
	16 Emprunts	10 398.00 €	R001 Solde exécution positif	1 127.84 €		
	D001 Solde exécution négatif 020 Dépenses imprévues	€ - €				

EXPLOITATION:

Recettes	23 000,00 €
Dépenses	23 000,00 €

INVESTISSEMENT:

Recettes	80 714,00 €
Dépenses	80 714,00 €
Déficit d'investissement	0 €
Total dépenses investissement	80 714,00 €

🖝 Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Budget primitif 2021 de l'assainissement proposé par Monsieur le Maire.

Questions diverses

Urbanisme - DPU: 20 rue notre Dame, 1 cour cherruau

Informations Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le Projet d'Amménagement et de

Développement Durables (PADD) sera en objet d'un prochain conseil municipal. Antenne relais : nous sommes dans l'attente du dossier information mairie

Antenne relais : nous sonnies dans ratterne du dossier injoin

Fibre : le travail sera fait pour la numérotation des chemins Incivilités en hausse Salle Cérès - place de la Mairie ...

La Séance est levée à 22h00

Prochain Conseil municipal le 3 mai 2021 à 20h30.

NOM ET PRÉNOM	Emargements	NOM ET PRÉNOM	Emargements
ROYER Jean-Michel		LE CORF Olivier	
GUILLET Laurent		BESNIER Maryse	
MATHÉ Céline		DAVID Joël	
DEBELLE Denis		BUTET Aurélia	
HOUDAYER Aurélie		GICQUEL Yves	
LOPES Émilie		CUISNIER Annick	
CHADUTEAU Michel		GUILLERME Vincent	
LEGENDRE Pascaline			